

AVIS PUBLIC

Appel d'offres no 401.110/186

Gestion du contrôle animalier sans recensement de chiens

La Municipalité de Sainte-Julienne demande des soumissions pour la gestion du contrôle animalier sans recensement de chien sur son territoire et l'application du Règlement 804-11 et ses amendements pour les années 2019-2020 et 2021.

Les soumissions, sous pli cacheté, portant la mention « **Soumission – Gestion du contrôle animalier 2019-2021** » seront reçues au bureau de la directrice générale sis au 2450 rue Victoria, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0, **avant le 16 janvier 2019 à 10h00**, date et heure auxquelles elles seront reçues officiellement et publiquement.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appels d'offres sur le site de SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Seules les soumissions présentées sur le formulaire de soumission proposé par la Municipalité de Sainte-Julienne seront acceptées.

Un chèque visé d'une valeur de 1 500 \$ (mille cinq cent dollars) à l'ordre de la municipalité de Sainte-Julienne et tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire ou une Caisse populaire faisant affaires au Québec doit accompagner la soumission. La municipalité encaissera le chèque de l'adjudicataire qui deviendra la garantie d'exécution pour toute la durée du mandat.

La Municipalité ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Julienne, ce 19 décembre 2018



France Landry

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire-trésorière adjointe